



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE D'ERAGNY SUR OISE**

SG/LD/2024003
Domaine : 7.5.2
Date de convocation : 28 juin 2024
Date de l'affichage : 28 juin 2024
Date d'affichage de la délibération : 5 juillet 2024

Objet : 03 – Subvention de fonctionnement Comité des Œuvres Sociales d'Eragny

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juillet à vingt heures,
Le conseil municipal d'Eragny sur Oise, légalement convoqué, s'est réuni à la salle plurifonctionnelle de la Cavée, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

Etaient présents : Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Audrey JESPAS, Jean-Pierre HARDY, Chantal BAGGIO, Akim BOUKDOUR, Joëlle MARTINEZ, Edwina ETORE, Olivier FOURCHES, Jennifer THEUREAUX, Adjoints au maire, Patrick BENSMAIL, Alain GAUDISSIABOIS, Freddie PATER, Conseillers Municipaux Délégués, Alain SACCHETTI, Monique MERIZIO, Evelyne DEL PRETE, Nicole THENIN, Frédéric TOURNERET, Marc NADREAU, Tatjana PUSKAS, Frédéric DIVIALLE, Emilie DA SILVA, Stéphane MARIE-JOSEPH, Jean-Guillaume CARONE, Sylvie MORELLE, Conseillers Municipaux représentant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

- Monsieur Alexandre KARADJINOV a donné pouvoir à Monsieur Thibault HUMBERT
- Madame Marie-Madeleine COLLOT a donné pouvoir à Madame Evelyne DEL PRETE
- Madame Christine CAVRO a donné pouvoir à Madame Audrey JESPAS
- Madame Françoise ROMANETTI a donné pouvoir à Madame Chantal BAGGIO
- Madame Jocelyne LIMOZIN a donné pouvoir à Madame Nicole THENIN
- Monsieur Jean-Luc ROUSSELLE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre HARDY
- Madame Agnès LUXIN a donné pouvoir à Monsieur Stéphane MARIE-JOSEPH

Absents : Madame Yannick MAURICE, Monsieur Pierre MATHEVET.

Madame Emilie DA SILVA a été désignée comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers

- En exercice : 33
- Présents : 24
- Votants : 31

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur Akim BOUKDOUR, Adjoint au Maire chargé des Sports et de la jeunesse,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2024002 du Conseil municipal du 4 avril 2024 adoptant le budget primitif 2024,

VU la délibération n°2024001 du Conseil municipal du 4 juillet 2024 adoptant le budget supplémentaire pour l'exercice 2024,

Agence d'Accès au Droit
095-219502184-20240704-2024003-DE
Date de télétransmission : 18/07/2024
Date de réception préfecture : 18/07/2024

VU l'avis du Bureau Municipal,

VU l'avis de la Commission Sports et jeunesse,

CONSIDERANT que l'association « Comité des Œuvres Sociales d'Eragny » (COS) a faire part à la municipalité de la difficulté, avec la subvention accordée en 2024, de mener à bien les différents projets prévus au bénéfice des agents municipaux,

CONSIDERANT la volonté de la municipalité de soutenir les actions du COS,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE d'attribuer un complément de subvention de fonctionnement de 5 000€ au profit de l'association « Comité des Œuvres Sociales d'Eragny »,

DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice,

DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat.

ADOpte A L'UNANIMITE,

POUR EXTRAIT CONFORME

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération de Cergy-Pontoise
Conseiller régional d'Ile-de-France